



Rémunération d'un particulier apporteur d'affaires

Par **Flo1802**, le **05/08/2019** à **19:00**

Bonsoir,rnrnJe viens d'apporter une affaire à une personne (connaissance) ayant une entreprise dans ma région. rnrnJe suis actuellement en formation (financée par Pôle emploi) pour une reconversion professionnelle suite à problème de santé.rnrnJ'ai apporté le dossier à cette connaissance et aidé à sa construction, au final il a abouti.rnrnOn s'est entendu à l'origine sur une commission de 5% du C.A.H.T.rnLe montant de la commission avoisine les 35 000€.rnrnJe précise que c'est une opération unique, qui ne se reproduira jamais. Vraiment ponctuelle et exceptionnelle...rnrnDois-je élaborer un contrat avec l'entreprise pour me couvrir et valider la chose? Si oui, quoi indiquer dessus?rnrnComment puis-je percevoir cette argent? Comment l'entreprise va le justifier vu que je ne peux visiblement pas lui établir de facture et surtout comment dois-je déclarer cela si je perçois cette somme?rnrnLe plus simple aurait été de créer une micro-entreprise mais cela m'est impossible au vue de mon statut actuel.rnrnEn espérant avoir une réponse et que vous pourrez m'apporte la solution.rnrnCordialement.rnrn

Par **BrunoDeprais**, le **05/08/2019** à **22:47**

BonsoirrnrnUn particulier n'a pas la capacité juridique de facturer.

Par **Flo1802**, le **05/08/2019** à **23:21**

Oui je sais monsieur, j'aimerais juste trouver une solution. rnrnJ'attends tout et son

contraire.rnrnJ'aimerais trouver quelqu'un de qualifié pour m'aider à récupérer cette somme d'argent.